

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 mars 2024 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°16b**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

**Etaient absents :** Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 pour les travaux de réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou**

Monsieur le Maire expose :

La salle de l'Auzelou a été construite dans les années 2000 avec une terrasse en bois d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> à vocation culturelle et festive pouvant accueillir 1 000 personnes en configuration concert debout.

Le bois utilisé Douglas classe 4 étant endommagé, la Ville de Tulle est donc amenée à procéder à son remplacement par du pin du nord plus résistant aux zones humides.

Le montant des travaux est estimé à 36 913 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou dont le montant total s'élève à 36 913 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.


**4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

166 - 07032024



# Réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : **11 MARS 2024**

Date et Réf. de l'accusé de réception : **11 MARS 2024**

D/GB - 07032024

Vu,

Le Maire,



Bernard COMBES

## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **Réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou**

La salle de l'Auzelou a été construite dans les années 2000 avec une terrasse en bois d'une superficie de 300 M<sup>2</sup> pour vocation Culturelle et festive pouvant accueillir 1 000 personnes en configuration concert debout.

Le bois utilisé Douglas classe 4 est endommagé, nous sommes donc amenés à procéder à son remplacement par un Pin du Nord plus résistant aux zones humides.

Le montant des travaux est estimé à 36 913.00 € HT.



A Tulle, le 22 JAN. 2024

## Plan de financement

### Réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou

Partenaires	Financement	%
Etat : DETR	18 456.50 €	50.00%
Part Ville	18 456.50 €	50.00%
Total HT	36 913.00 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 22 JAN. 2024

## **ATTESTATION DE PROPRIETE**

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que la salle de l'Auzelou, concernée par les travaux de réfection de la terrasse pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 22 JAN. 2024

## **ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX**

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





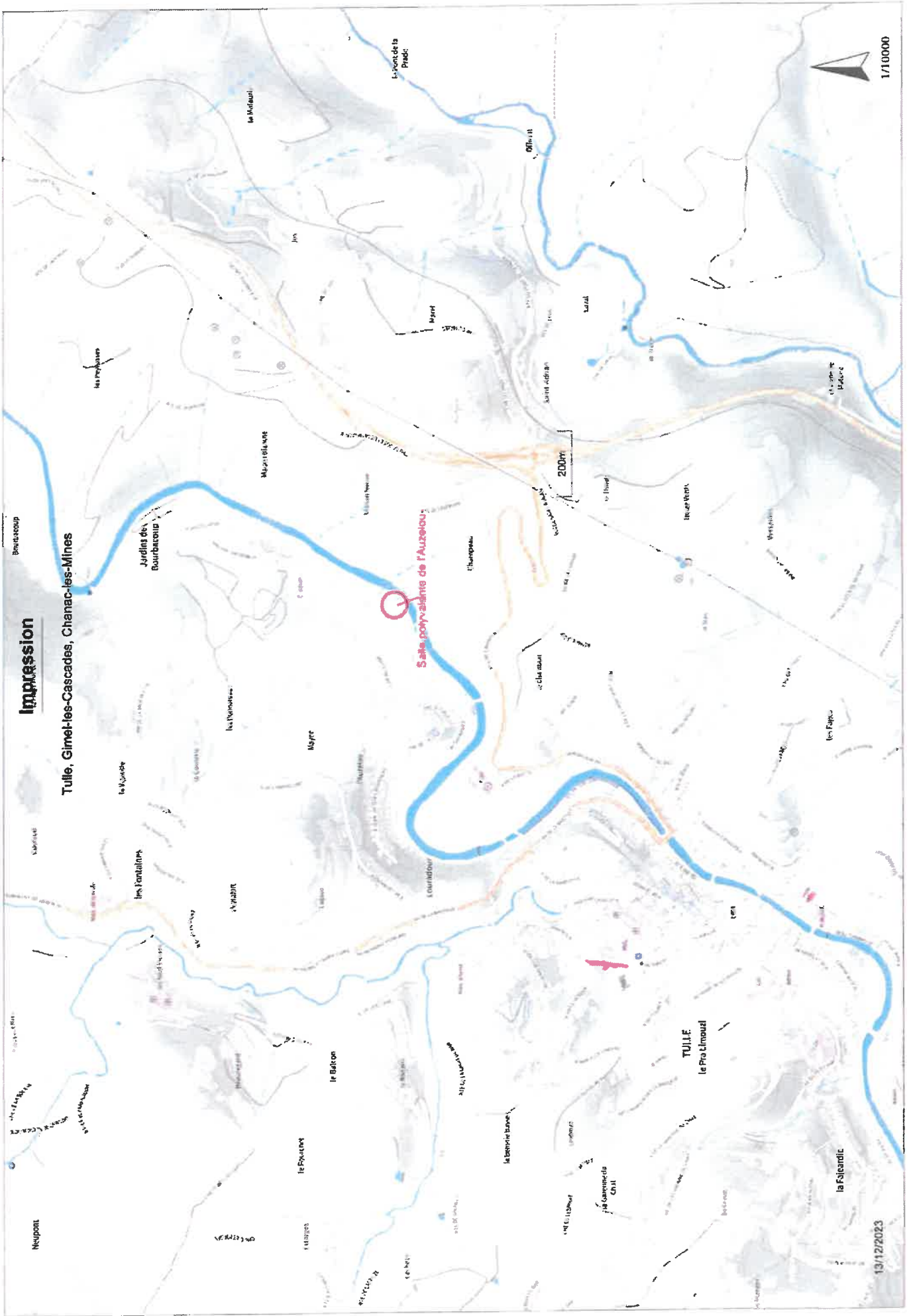
A Tulle, le 22 JAN. 2024

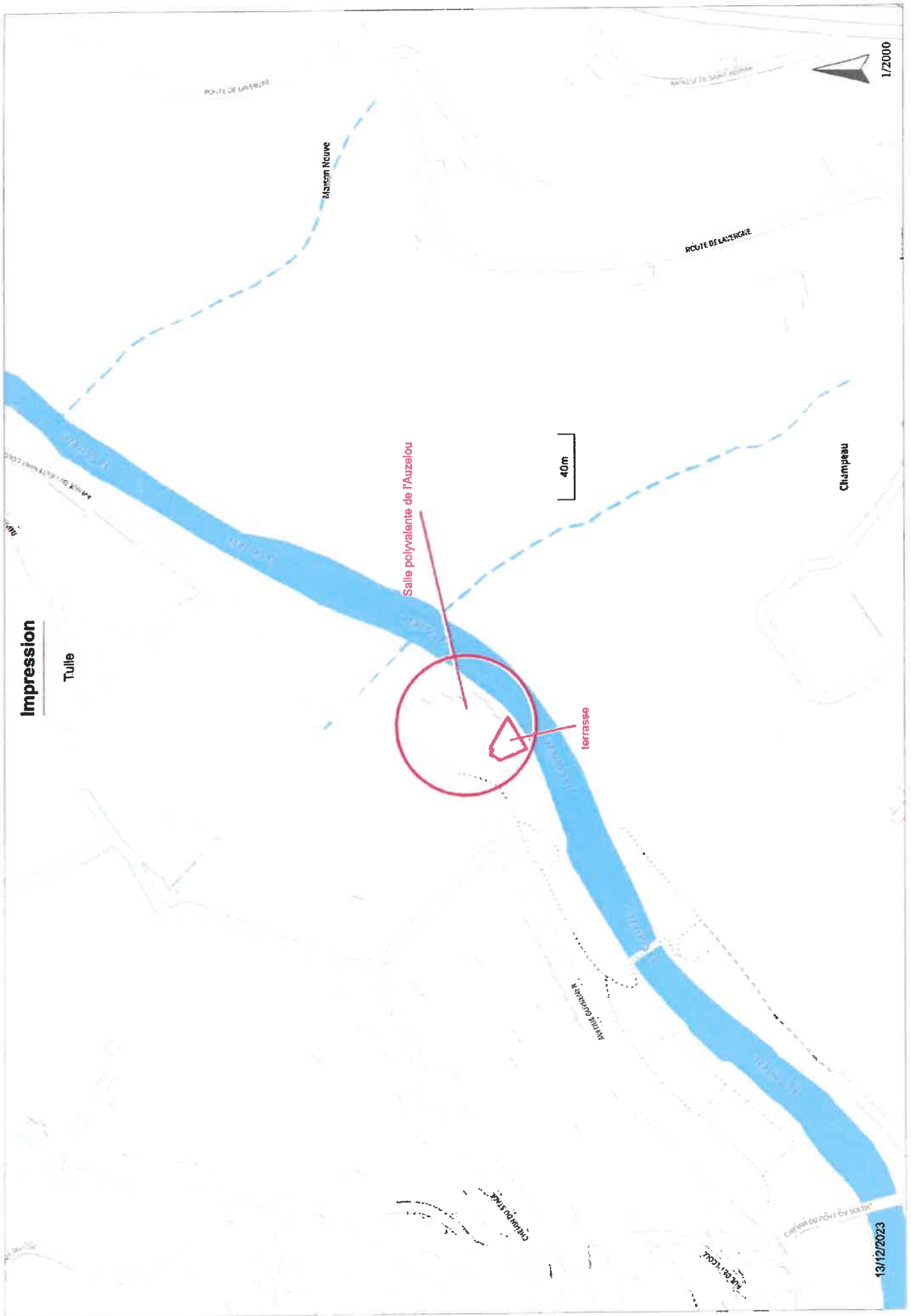
<b><u>Demande de subvention DETR</u></b>					
<b>Echéancier</b>					
<b>Opération</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention</b>	<b>Taux</b>	<b>Date de réalisation</b>
Réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou	44 295,60 €	36 913,00 €	18 456,50 €	50% (Plafond de l'assiette éligible : 350 000 €)	2024

Le Maire,  
Bernard COMBES.









1/2000

Champpeu

ROUTE DE LAVERGNE

Auzem Neuve

ROUTE DE LAVERGNE

40m

Salle polyvalente de l'Auzelou

terrasse

Tulle

Impression

13/12/2023

LEGENDE :

TERRASSE



REMARQUES :



**SALLE POLYVALENTE DE LAUZELOU**  
 10000 m<sup>2</sup>  
**PLAN DE MASSE**  
 ECH. 1 : 10000

**CADRE DE PLANS**  
**PLANS D'AMENAGEMENT / PLANS TECHNIQUES**

**LES PLANS ET LES PROJETS A PARTIR DESQUELS ON A REALISE LES PLANS SONT LES SUIVANTS :**

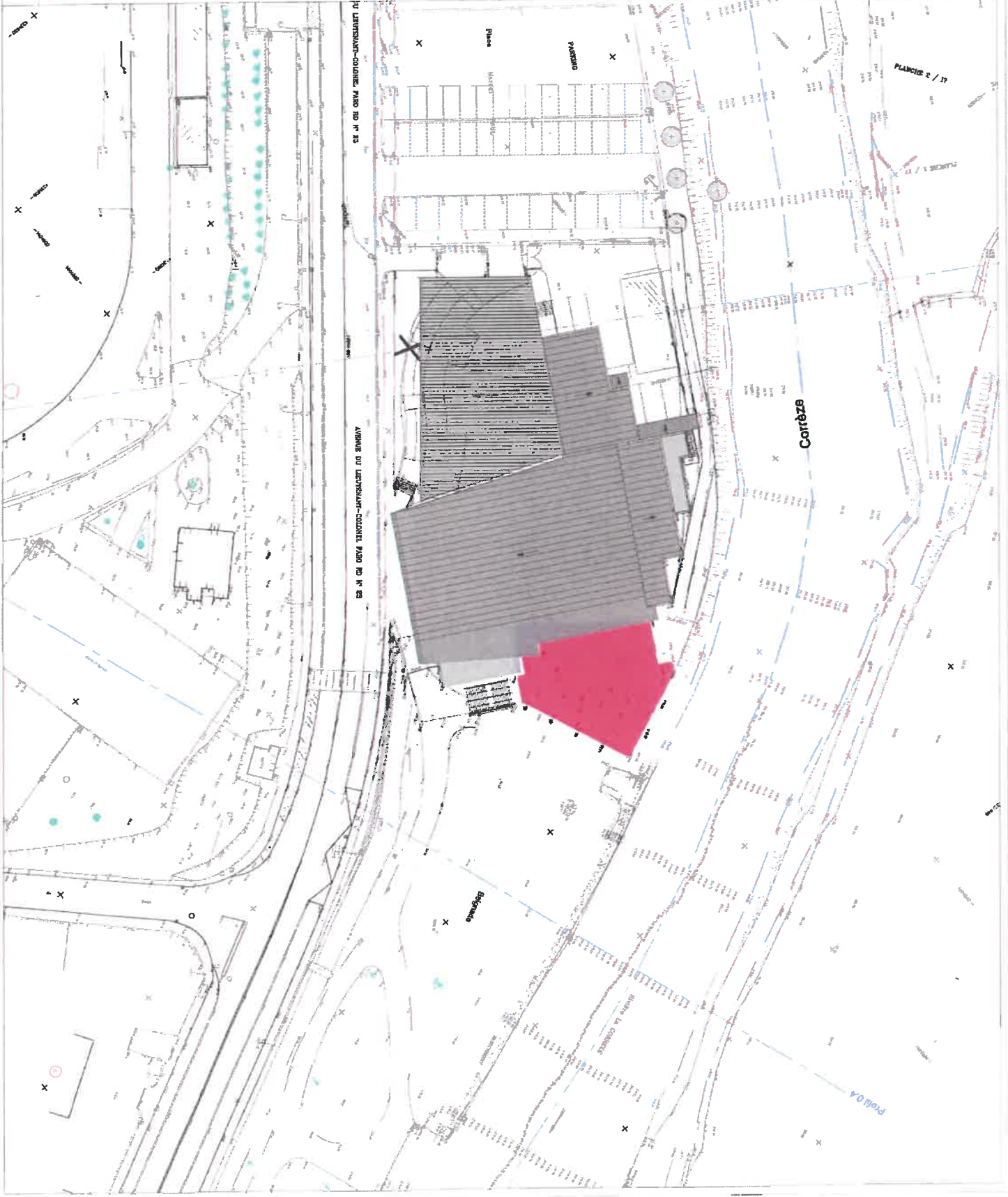
Plan de masse  
 Plan de masse  
 Plan de masse  
 Plan de masse  
 Plan de masse

6. Date : 02/09/2018  
 6. Auteur : Bureau Technique Municipal de Tulle  
 6. Dessinateur : Bureau Technique Municipal de Tulle  
 6. Vérificateur : Bureau Technique Municipal de Tulle

Projet : Salle polyvalente de Lauzelou

Projet : 18/001/2018

Projet : 18/001/2018





# MENUISERIE FARGE

17 Bis Route de Forgès

19150 LAGARDE MARC LA TOUR

Tél : 06.61.96.95.77

Mail : olivier.mallet@farge-menuiserie.fr



LAGARDE MARC LA TOUR, le 14/12/2023

## Devis

Numéro : DE01095

Date de validité : 12/02/2024

### Adresse du chantier

MAIRIE TULLE  
Salle Auzelou avenue du colonel Faro

19000 TULLE

MAIRIE TULLE  
10 Rue Felix Vidalin

19000 TULLE

### Descriptif des travaux

Dépose de l'ancienne terrasse et fourniture et pose d'une nouvelle terrasse en pin traité classe 3

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
1	Dépose de l'ancienne terrasse	1,00	F	3 250,00		3 250,00	20,00
2	Mise en place d'une benne pour évacuation des déchets et traitement des déchets <i>Poids estimé à 16 tonnes de déchets,</i> Les coûts et frais prévus au présent sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et la nature des déchets constatés en fin de chantier. Prestataire de collecte CDR Environnement ZA de, Rue de Tra-le-Bos, 1 9300 Égletons	1,00	U	2 400,00		2 400,00	20,00
3	Fourniture et pose de l'ossature de la terrasse en bois de Pin du nord sur Lambourde en section 200x70 fixation et 120x70 Dimension suivant plan Terrasse en lames de bois de pin section 145x27 traité classe 4 ,vissées sur lambourde avec bandes bitumeuses avec vis inox Dim 300m <sup>2</sup>	300,00	M2	104,21		31 263,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale - AVIVA ASSURPRO - N° Contrat : 78086236 - N° RGE : E110267

<i>Taux</i>	<i>Base</i>	<i>Montant</i>
0,00	0,00	0,00
20,00	36 913,00	7 382,60
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00

**Clause de réserve de propriété :**

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

**Pour l'entreprise (signature et cachet)**

<i>Total HT</i>	36 913,00
<i>Postes Complémentaires</i>	0,00
<i>Total HT Net</i>	36 913,00
<i>TVA</i>	7 382,60
<i>Total TTC</i>	44 295,60
<i>Acompte</i>	0,00
<i>Net à payer</i>	<b>44 295,60 €</b>

**Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)**

## Résumé

Numéro	Description	Quantité	Montant Net HT
	<i>Hors tranche</i>		36913,00